

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0395**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Marcy l'Etoile - Vénissieux

objet : Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Parilly et Lacroix-Laval -
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0395**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Marcy l'Etoile - Vénissieux

objet : **Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Parilly et Lacroix-Laval - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Les parcs de Parilly et Lacroix Laval ont une fréquentation qui représente environ 2,3 millions de visiteurs par an. Ces parcs sont dotés de plusieurs sanitaires (8 à Parilly et 6 à Lacroix-Laval) qui ont fait l'objet en 2016, dans le cadre de la délibération du Conseil n° 2016-1236 du 30 mai 2016, d'un programme de travaux de mise en conformité pour 10 d'entre eux pour un montant total de 1 100 000 € TTC. Ces travaux visaient à assurer de bonnes conditions d'accueil du public et une mise aux normes en matière d'accessibilité.

Dans le cadre de cette opération, un marché composé de 2 lots a été attribué à 2 groupements d'entreprises, par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1761 du 20 juillet 2017. Ce marché a été monté avec un prix global et forfaitaire. Le lot n° 1 a été attribué à la société Paquet Sas / Toillitech Sarl pour un montant de 261 000 € HT, soit 313 200 € TTC pour une durée ferme de 4 ans (échéance août 2021). Le lot n° 2 a été attribué à la société Paquet Sas / Toillitech Sarl pour un montant de 261 000 € HT, soit 313 200 € TTC pour une durée ferme de 4 ans (échéance août 2021).

En parallèle à ce marché, la pose des sanitaires a nécessité des travaux connexes (démolition, désamiantage, préparation structure d'accueil, réseaux, etc.) qui ont représenté un montant de travaux supérieur à l'estimation. L'autorisation de programme s'avère, par conséquent, sous dimensionnée pour permettre à la Métropole de Lyon de finaliser cette opération. Deux sanitaires restent à poser pour un montant total de 260 000 € TTC alors que le reliquat de crédits sur l'opération dédiée n° 0P27O5088A ayant fait l'objet d'une autorisation de programme n'est que de 70 193 €.

Il est, par conséquent, nécessaire de voter une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 190 000 € TTC afin de finaliser cette opération. Les travaux de mise en conformité des 2 derniers blocs sanitaires se dérouleront de mars à juillet 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Parilly et Lacroix-Laval.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 190 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 190 000€ en dépenses - exercice 2021 sur l'opération n° 0P27O5088A.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 290 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.